

» COMITÉ DES PARTENAIRES

Dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019 (LOM), la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois a pris la compétence et est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son territoire. Afin de renforcer la coordination et le dialogue entre les acteurs de la mobilité, la LOM prévoit la création d'un Comité des Partenaires, dont la composition est fixée par l'autorité organisatrice.

Le Comité des Partenaires, réparti en plusieurs collèges représentant les acteurs du monde économique, du monde associatif, les élus et les usagers, s'est réuni deux fois en 2024 :

- Le 11 mars pour présenter le diagnostic du PDMS et échanger sur les enjeux du territoire.
- Le 5 novembre pour échanger sur le plan d'actions proposé par le CEREMA.



» PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

La Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM) s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) en s'appuyant sur l'expertise du bureau d'études CEREMA. Après une phase de diagnostic du territoire présentée en 2023, le CEREMA a proposé en juin 2024 un plan d'actions permettant de définir une stratégie de mobilité sur le territoire. Les élus ont validé les fiches actions lors du bureau communautaire du 30 octobre.

Le PDMS est un outil de planification qui permet de définir la stratégie et la politique de mobilité d'un territoire à court, moyen et long terme. Ce document vise à promouvoir les modes actifs et les déplacements alternatifs à l'autosolisme. Il a fait l'objet d'une large concertation avec les communes, les partenaires institutionnels, ainsi que les représentants du monde économique et de la société civile via le Comité des Partenaires.

Le PDMS s'articule autour de trois axes stratégiques :

- Conforter des corridors de mobilité durable ;
- Favoriser les pratiques multimodales et intermodales ;
- Réduire la demande en déplacement et l'isolement des communes les plus rurales.

» AMENAGER DES ITINERAIRES CYCLABLES ET PEDESTRE

Deux projets d'aménagements cyclables sont envisagés sur le territoire. Le premier est le projet « Cœur de France à vélo » ou « Cher à vélo » le long du canal du Berry, sous maîtrise d'ouvrage partagée entre la CC du Val de Cher Controis et la CCRM. Le second projet est la requalification de l'ancienne voie SNCF entre Villefranche-sur-Cher et Romorantin-Lanthenay en voie verte.

Véloroute du Cher

Débuté en juin 2023 pour une mise en service début 2025, l'itinéraire « Cœur de France à vélo », la véloroute n°46, est un parcours empruntant les rives du Val de Cher et du Canal de Berry. Accessible à tous, cet itinéraire plat et facile à parcourir en famille s'étend sur 76,5 km de Chissay-en-Touraine à Châtres-sur-Cher, passant par 16 communes, dont :

- 50,5 km en Val de Cher Controis
- 26 km en Romorantinais et Monestois

Avec 51 km de piste en site propre non accessible aux véhicules et 25 km de voies partagées, la véloroute est prévue pour être mise en service en mars 2025. Les Communautés de Communes du Val de Cher Controis et du Romorantinais et Monestois, le syndicat mixte du Berry et les communes concernées envisagent de conclure une convention de partenariat de 30 ans pour l'aménagement, l'entretien et la sécurisation de la véloroute V46.

Voie verte Romorantin Lanthenay - Villefranche sur Cher

Le projet de voie verte sur l'ancienne voie ferrée entre Villefranche-sur-Cher et Romorantin-Lanthenay est structurant pour le territoire, reconnectant le Romorantinais à la vallée du Cher et desservant une grande partie des zones d'activités et des quartiers d'habitat. Après avoir demandé fin 2023 à SNCF Réseau d'engager la procédure de fermeture administrative, la Communauté de Communes a suivi les procédures liées à ce dossier en 2024, présentant le projet à la Région, la FNAUT et la SNCF. Le dossier est en cours d'instruction au ministère des Transports.

Lauréat du Programme AVELO 3

Notre territoire a été sélectionné pour recevoir un soutien financier et technique de l'ADEME afin de développer une politique cyclable. Ce programme vise à encourager les collectivités à promouvoir l'utilisation du vélo comme mode de transport quotidien, en finançant des projets tels que la création d'infrastructures cyclables, la mise en place de services de location et de partage de vélos, ainsi que des actions de sensibilisation et d'animation.

Les territoires lauréats bénéficient d'un accompagnement pour élaborer des schémas directeurs cyclables, expérimenter des services vélo, et recruter des chargés de mission dédiés au développement de la politique cyclable. Dans ce cadre, nous avons lancé :

- L'élaboration d'un schéma directeur cyclable : Pour accompagner les projets d'aménagements cyclables, la Communauté de Communes a lancé une étude sur le second semestre. Le cabinet d'études Iprocia a présenté en novembre 2024 un premier diagnostic détaillé commune par commune ;
- Le recrutement d'un chargé de mission Mobilités.

Abris-vélos sécurisés en gare

En lien avec la politique cyclable du territoire, la Région Centre-Val de Loire a implanté trois abris-vélos sécurisés de 20 places en gare du Blanc Argent, du Faubourg d'Orléans et de Gièvres. La gestion est assurée par la SNCF. Les abris-vélos sont accessibles 24h/24 et 7j/7 soit avec une carte JVMalin active ou un code d'accès temporaire envoyé par SMS sur votre téléphone mobile. Ces parkings sont spécialement adaptés aux 2 roues non motorisés.



Flyer Abris Vélos